



Commission de l'éducation et de la formation

3124 - Participation aux investissements des collèges privés

Subventions d'investissement aux établissements scolaires privés sous contrat - Programme 2013

Rapport n° CP/2013/486

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Le Conseil Général apporte son soutien aux travaux réalisés par les établissements scolaires privés sous contrat. Le crédit inscrit au budget est réparti par la commission permanente.

Onze établissements scolaires privés sous contrat avec l'Etat, désignés ci-après, ont déposé une demande de subvention d'investissement pour les travaux qui seront entrepris au courant de l'année 2013.

Le Conseil Général subventionne les travaux de réhabilitation et de grosses réparations, de construction, d'économie d'énergie, de mise en sécurité et de mise en conformité. Le taux de subvention est fixé à 10 % du coût TTC estimé des travaux subventionnables pour le 1^{er} degré et à 30 % pour les collèges dans la limite de 10 % des dépenses annuelles de l'établissement diminuées des forfaits d'externat incombant à l'Etat et aux collectivités territoriales (plafond loi Falloux pour le second degré).

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'éducation, ces dossiers ont été soumis, pour avis, au conseil académique de l'éducation nationale qui s'est réuni au Rectorat le 28 mai 2013.

Institution Sainte Philomène – Haguenau

L'Institution Sainte Philomène accueille 1419 élèves : 487 au 1^{er} degré, 499 collégiens et 433 lycéens.

La demande de subvention présentée par cet établissement concerne la cinquième et dernière tranche des travaux pour le nouveau restaurant scolaire (part collège), ainsi que des travaux de rénovation énergétique par isolation extérieure du collège.

Ces travaux subventionnables sont estimés à 249 908 € TTC.

Conformément aux critères d'intervention en vigueur, l'Institution Sainte Philomène pourrait bénéficier d'une subvention de **74 972 €** (plafond loi Falloux non atteint).

Institut St-Joseph – Matzenheim

L'établissement accueille 519 élèves, dont 59 au primaire et 460 collégiens.

Le dossier présenté par cet établissement concerne des travaux de rénovation complète de salles de classe, des travaux de sécurité et d'économie d'énergie, de rénovation de deux blocs sanitaires et du remplacement du dégraisseur de la cuisine. Le coût de ces travaux qui ne concernent que la partie « collège », est estimé à 242 734 € TTC et est subventionnable en totalité.

L'Institut St-Joseph pourrait bénéficier d'une subvention de **72 820 €** (plafond loi Falloux non atteint).

Institution Notre Dame de Sion – Strasbourg

L'Institution Notre Dame de Sion accueille 1 087 élèves : 449 dans le premier degré et 638 collégiens.

Le programme 2013 concerne d'importants travaux à l'école « les Lutins » (sous-sol non-conforme, mise aux normes, mise en conformité), des travaux dans les bâtiments du collège (mise en conformité électrique, désenfumage, économie d'énergie notamment).

Le coût est estimé à 1 191 054 € TTC ; le montant subventionnable s'élève à 959 642 € soit 891 641 € pour le 1^{er} degré et 68 001 € pour le collège.

L'Institution Notre Dame de Sion pourrait bénéficier d'une subvention de **109 564 €**, à savoir 89 164 € pour le 1^{er} degré et 20 400 € pour le collège (le plafond fixé par la loi Falloux n'est pas atteint).

Conseil Protestant de l'Education de Strasbourg (organisme gestionnaire de l'entité "Le Gymnase Lucie Berger et Jean Sturm")

L'effectif s'élève à 1995 élèves, soit :

- Etablissement Lucie Berger (maternelle à 5^e) : 878 élèves
- Gymnase Sturm (4^e à la terminale) : 1 117 élèves.

Le CPES a validé un programme quadriennal (2010-2013) de travaux sur les 2 sites. Pour 2013, il s'agit de travaux de mise aux normes et de mise en conformité, de travaux d'économie d'énergie et de réhabilitation.

Ils concernent les trois niveaux d'enseignement, la subvention sera donc calculée au prorata des élèves du primaire et du collège.

Le coût des travaux est estimé à 544 952 € TTC dont 482 952 € sont subventionnables, recalculés au prorata du primaire et du collège soit 362 816 € (95 106 € pour le 1^{er} degré et 267 710 € pour le collège).

Le CPES pourrait bénéficier d'une participation financière de **89 824 €**, à savoir 9 511 € pour le 1^{er} degré et 80 313 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Collège Episcopal Saint Etienne – Strasbourg

L'établissement accueille 1797 élèves : 378 élèves au primaire, 737 collégiens, 575 lycéens et 107 élèves en classes préparatoires.

Le Collège St-Etienne sollicite une subvention du Département pour des travaux de câblage et de rénovation complète de salles de classe estimés à 137 650 €.

Ces travaux concernent le collège et le lycée, la subvention sera donc calculée au prorata des collégiens. Ils sont subventionnables à hauteur de 56 436 €.

Le Collège Episcopal St-Etienne pourrait bénéficier d'une subvention pour la partie collège de **16 931 €** (plafond loi Falloux non atteint).

Beth Hanna – Strasbourg

L'établissement Beth-Hanna (association de gestion : Association Jeunesse Loubavitch) accueille 137 élèves dont 49 écoliers (sous contrat simple), 56 collégiens (dont une classe de 15 élèves sous contrat d'association) et 32 lycéens (hors contrat).

Les travaux prévus concernent la mise en conformité et l'accessibilité, le ravalement et le crépissage de la façade par mesure de sécurité et sont estimés à 211 110 €.

Ils concernent les trois niveaux d'études ; le montant subventionnable est donc calculé au prorata des élèves du premier degré (76 000 €) et de la classe sous contrat du collège (23 222 €), soit 99 222 €.

L'établissement Beth-Hanna pourrait bénéficier d'une subvention de **14 567 €**, dont 7 600 € pour le 1^{er} degré et 6 967 € pour le collège.

La Doctrine Chrétienne – Strasbourg

La Doctrine Chrétienne accueille 876 élèves : 258 à l'école, 376 au collège et 242 au lycée.

Cet établissement demande l'aide financière du Département pour la 2^{ème} phase des travaux d'accessibilité, des travaux de rénovation de la cuisine et des locaux annexes, d'économie d'énergie et d'entretien de l'escalier métallique extérieur.

Le coût des travaux est estimé à 208 933 € TTC. Le montant subventionnable s'élève à 136 176 € (54 849 € pour le 1^{er} degré et 81 327 € pour le collège).

La Doctrine Chrétienne pourrait bénéficier d'une subvention de **29 883 €** soit 5 485 € pour le 1^{er} degré et 24 398 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Institution La Providence

La Providence accueille 1 420 élèves : 363 dans le 1^{er} degré et 1057 collégiens (725 à Strasbourg et 332 à l'annexe de Vendenheim).

La demande de subvention présentée par cet établissement concerne la rénovation et la mise en conformité du gymnase du collège sur le site de Strasbourg, le remplacement d'une chaudière (site de Vendenheim) et des travaux d'économie d'énergie et d'aménagement de la cuisine (Strasbourg).

Les travaux sont estimés à 549 262 € et sont subventionnables à hauteur de 479 411 € (3 102 € pour le 1^{er} degré et 476 309 € pour le collège).

La Providence pourrait bénéficier d'une subvention de **143 203 €** à savoir 310 € pour le 1^{er} degré et 142 893 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Ecole Sainte Anne – Strasbourg

Cet établissement accueille 967 élèves dont 523 écoliers et 444 collégiens.

Les travaux prévus durant l'été 2013 concernent la rénovation totale de 4 salles de classe et la rénovation de la cour. Ils sont estimés à 388 700 € TTC et sont subventionnables à hauteur de 100 500 € (collège).

L'Ecole Sainte Anne pourrait bénéficier d'une subvention de **30 150 €** pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Institution Notre-Dame – Strasbourg

L'institution Notre Dame accueille 1135 élèves, dont 421 écoliers, 356 collégiens et 358 lycéens.

Les travaux concernent la 2^e phase du réaménagement de l'espace de l'ancien restaurant scolaire. Ces travaux sont estimés à 129 200 € TTC. Ils concernent les trois niveaux d'études ; le montant subventionnable est donc recalculé au prorata des élèves du premier degré et du collège, soit un total de 87 856 € (47 804 € pour le premier degré et 40 052 € pour le collège).

L'Institution Notre Dame pourrait bénéficier d'une subvention de **16 796 €** dont 4 780 € pour le 1^{er} degré et 12 016 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Le Séminaire de Jeunes accueille 666 élèves : 21 élèves au primaire, 395 collégiens et 250 lycéens.

Le dossier présenté par le Séminaire de Jeunes concerne la restructuration du restaurant scolaire avec la mise en place d'un self-service et la mise en conformité des locaux concernés.

Ces travaux sont estimés à 643 215 € TTC et sont subventionnables à hauteur de 525 019 €. Ce montant est recalculé au prorata des élèves du 1^{er} degré et des collégiens, soit 327 927 € (16 538 € pour le 1^{er} degré et 311 389 € pour le collège).

La subvention proposée pour le Séminaire de Jeunes s'élève à **95 070 €** dont 1 654 € pour le 1^{er} degré et 93 416 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Concernant **l'incidence financière** de ces propositions de subventions, le montant total des aides s'élève à **693 780 €**. Une autorisation de programme (AP) millésimée 2013 d'un montant total de 1 239 286,35 € est prévue pour l'attribution de ces aides.

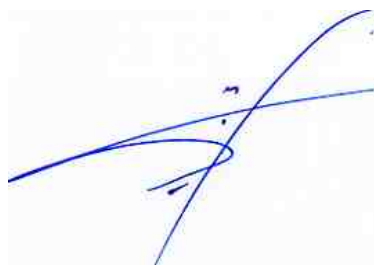
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 693 780 € aux établissements scolaires privés sous contrat figurant aux tableaux annexés.

Elle approuve par ailleurs la convention-type annexée au rapport relative aux modalités de financement des travaux et autorise son président à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'GDK', written over a light blue grid background.

Guy-Dominique KENNEL